

Les caméras qui voient tout

127 œils intelligents installés sur toute la zone Nord

En 2012, la zone de police Nord (Schaerbeek, Evere, Saint-Josse) commencera à installer son nouveau dispositif de caméras intelligentes, capables de détecter des objets, des personnes ou du bruit. 127 unités seront installées dans 65 endroits stratégiques.

Après la zone de police Bruxelles Capitale-Ivelles, c'est au tour de la zone Bruxelles-Nord (Schaerbeek, Evere, Saint-Josse) d'étoffer son contingent de caméras de surveillance. À partir de la mi-2012, 127 caméras seront dispatchées dans l'espace public, à 65 endroits stratégiques des trois communes. Elles devraient toutes être installées pour 2013.

Et il ne s'agira pas de n'importe quelles caméras. Elles seront dotées de la technologie VCA, pour "Video Content Analyse". Comprenez qu'il s'agit là de caméras intelligentes, capables de nombreuses prouesses: détection du mouvement, d'attroupement, d'embouteillage, de graffiti, de fait de violence, du bruit, de comportement suspect autour d'un véhicule... Entre autres.

"En fonction de l'endroit, les caméras seront pourvues d'une ou plusieurs de ces fonctions intelligentes", précise David Yansenne, chef de corps. "Cela veut dire qu'indépendamment de la surveillance par des opérateurs, le système déclencherait des alarmes au sein du dispatching zonal de la police lorsqu'il détecterait des situations anormales, ce qui entraînerait une surveillance humaine en direct."

En outre, notons que les caméras seront commandées à distance par les agents depuis le dispatching. Le système permettra une réaction plus rapide des forces de l'ordre lors d'incidents. Mais en plus, les patrouilles sur le terrain pourront être assistées à distance par le dispatching. Le budget global du projet, comprenant l'installation des caméras et du réseau de transmission et d'analyse des données récoltées, s'élève à 5,9 millions d'euros.

Les caméras seront "manipulables" depuis le dispatching.

P. CANTAL



Où seront installées les nouvelles caméras de surveillance?

LES VOIRIES FRÉQUENTÉES LES PLACES IMPORTANTES LES ESPACES DE DÉTENTE

Parce que l'objectif est également de contrôler la fluidité du trafic automobile, des caméras, capables de détecter la formation d'éventuelles perturbations, seront installées sur les voiries les plus fréquentées de la zone. Plusieurs unités seront installées sur les chaussées de Louvain et de Haecht, le boulevard Lambert, ou encore sur l'avenue Rogier, à Schaerbeek.

Bienfaiteurs, Dailly, Saint-Josse ou encore Liedts. Les communes de Schaerbeek, Saint-Josse et Evere regorgent de places sur lesquelles les Bruxellois aiment se rassembler. Pour leur sécurité, ces places importantes sont déjà l'objet d'une attention particulière. Une partie des nouvelles caméras intelligentes sera donc logiquement installée sur ces zones prioritaires.

Parmi les 65 endroits sélectionnés, il y a bien évidemment les parcs et autres espaces de détente qui, traditionnellement, attirent de nombreux Bruxellois en quête d'un peu de bon temps. Le meilleur exemple? Le parc Josaphat. Plusieurs caméras pousseront autour de ses grilles, notamment aux entrées. Il y a très peu de chances, par contre, que le dispositif soit étendu à l'intérieur du parc.



POLICE

"40 équipes sur le terrain chaque jour"

Plus de caméras dans les rues, cela ne signifie pas que les policiers désertent l'espace public pour se masser derrière des écrans de contrôle. Des équipes de quatre à cinq personnes travailleront dans le dispatching pour analyser les images des caméras. Les autres poursuivront leur travail auprès du citoyen.

"Le développement de notre réseau de caméras n'a aucune influence sur notre stratégie de proximité", assure ainsi David Yan-



David Yansenne.

P.C.

senne, le chef de corps de la zone de police Bruxelles-Nord. "Les caméras ne sont là que pour analyser. Ce sont les policiers qui font la sécurité sur le terrain."

Car la zone tient à sa politique de décentralisation. Entre 30 et 40 équipes patrouillent sur le territoire chaque jour. "Et leur travail va être grandement facilité par le nouveau dispositif", se félicite-t-il. "Nous sommes contents de disposer d'instruments qui vont améliorer le service au citoyen. Ces caméras nous permettront non seulement d'être proactifs, mais aussi d'assister à distance l'intervention de nos patrouilles sur le terrain".

Le tout en respectant parfaitement la loi caméra de 2007 qui comprend, notamment, le respect de la vie privée, dont l'interdiction de filmer dans des espaces privés.